

Communiqué de presse

Du bois vaudois pour la reconstruction du Parlement

La presse assiste en ce moment dans la forêt du Jorat à la coupe des deux premiers arbres qui serviront à fabriquer la charpente du nouveau Parlement vaudois. A la fois spectaculaire et symbolique, cet événement est organisé par l'Etat maître d'ouvrage, la Fédération vaudoise des entrepreneurs et des professionnels du bois. Son objectif est de promouvoir une industrie forestière régionale à fort potentiel de développement et de présenter un exemple original de partenariat entre les secteurs public et privé.

La reconstruction du Parlement vaudois se poursuit sur le site Perregaux. Les travaux de terrassement et de fondation ont laissé place à la phase de bâtissage proprement dite. Un soin particulier est apporté à la préservation de la fresque médiévale découverte à l'automne et à son intégration in situ dans le projet réaménagé en conséquence. Les budgets sont tenus et l'inauguration du bâtiment reste prévue au printemps 2017.

La charpente, dont la pose devrait intervenir vers la fin de l'année, se compose de panneaux multi-plis de haute technicité et de fabrication étrangère. Formé récemment par des député-e-s de différents partis afin de défendre et promouvoir l'industrie forestière du canton, le «groupe bois» du Grand Conseil s'est mobilisé d'emblée pour que ces panneaux soient constitués exclusivement de bois vaudois. Pas moins d'un millier de sapins et d'épicéas sont nécessaires à la réalisation du projet.

Initiée notamment par les députés Pierre Volet, industriel du bois, mandataire pour la charpente du nouveau Parlement et Daniel Ruch, entrepreneur forestier, cette initiative soutenue par le chef du DFIRE en charge des constructions Pascal Broulis a trouvé peu à peu sa faisabilité technique et logistique. Toutefois les exigences spécifiques de l'opération, comme la traçabilité intégrale de la matière première, impliquent une filière atypique et induisent des coûts supplémentaires à hauteur de 70'000 francs environ (8% du budget de la charpente), que les crédits alloués à l'ouvrage ne peuvent plus absorber.

Rapidement, la Fédération vaudoise des entrepreneurs a décidé de prendre le surcoût à sa charge, invoquant le caractère symbolique du bâtiment et le rôle exemplaire de sa réalisation. Ce partenariat inaugure ainsi une forme originale de partenariat entre le secteur public et le secteur privé. Cette opération amène en outre un coup de pouce bienvenu au secteur forestier vaudois, le deuxième en importance du pays, qui exploitait 465'000 m³ en 2013 alors qu'il pourrait en exploiter jusqu'à 700'000 m³ pour un entretien optimal des forêts (voir article en lien paru dans Numerus du 3 mars 2015).

Bureau d'Information et de Communication de l'Etat de Vaud.

Lausanne, le 9 mars 2015

Renseignements : Pascal Broulis, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des relations extérieures, en charge des constructions, 021 316 20 01; Frédéric Burnand, porte parole de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, 079 417 09 65; Pierre Volet, charpentier industriel, député au Grand Conseil, 079 212 84 92 ; Daniel Ruch, entrepreneur forestier, député au Grand Conseil, 079 449 58 44.